

Département de
SEINE-ET-MARNE
Canton de
PONTAULT-COMBAULT
Commune de
ROISSY-EN-BRIE

Administration Générale : AB//OG/ED

DOMAINE : Délégation de fonctions et de signature

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE N° 117/2026

Objet : Désignation de Madame Marie Elisabeth Guezodje, Conseillère municipale, en tant que représentante titulaire de la commune de Roissy-en-Brie au sein du conseil de vie sociale de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) André Berge

Le Maire de la Commune de Roissy-en-Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-25

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles D.311-3 à D.311-32-1,

VU les décrets n°2004-287 du 25 mars 2004 et n°2005-1367 du 2 novembre 2005, consolidés, relatifs au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L.311-6 du code de l'action sociale et des familles,

VU la décision de la fondation des amis de l'atelier en date du 30 novembre 2004 portant création d'un conseil de la vie sociale à la MAS André BERGE,

VU les statuts de la fondation les Amis de l'atelier,

CONSIDERANT que le conseil de la vie sociale de la Maison d'Accueil Spécialisée se compose de représentants des personnes accueillies, des familles, du personnel, de l'organisme gestionnaire, de la municipalité.

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de désigner au sein du conseil de la vie sociale de la MAS André BERGE un représentant titulaire de la Commune de Roissy-en-Brie.

A R R Ê T E

Article 1 : Mme Marie Elisabeth Guezodje, Conseillère municipale, est désignée pour représenter la commune de Roissy-en-Brie au sein du conseil de la vie sociale de la MAS André Berge.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification à l'intéressé.

Article 3 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne et notifié aux intéressés.

Fait à Roissy-en-Brie, le 7 avril 2026

Spécimen de signature :
Madame Marie Elisabeth Guezodje

François BOUCHART
Maire de Roissy-en-Brie
1^{er} Vice-Président de la communauté
d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

RETOURNER UN EXEMPLAIRE SIGNE A LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
Je soussignée Marie Elisabeth Guezodje, atteste avoir reçu le présent acte

LE : SIGNATURE :